

**Compte-rendu du Conseil municipal
du 10 décembre 2020 – 19H00**

PRESENTS : ACHIN Richard, BERNARD Aline, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles,

ABSENTS : AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel (procuration à GRAS Julien), GALLAND Daniel (procuration à Richard ACHIN)

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

➤ Présentation du site internet de la commune

Présentation du site internet de la commune par Charles SROCZYNSKI. Plusieurs élus se répartissent le territoire pour distribuer des flyers de présentation du site internet aux habitants. Une organisation de travail est définie pour alimenter le site de manière régulière. Une rencontre mensuelle permettra de déterminer et de valider les nouvelles à diffuser sur le site.

➤ Délibération pour financer les travaux sur l'eau potable

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est indispensable malgré les subventions obtenues de faire financer le projet sur l'eau potable par une banque :

- Une première proposition de financement pour le préfinancement des subventions dans l'attente de leur versement (Crédit Relais)
- Une deuxième proposition pour un prêt moyen terme pour financer la part d'autofinancement de la commune

Monsieur le Maire présente les propositions bancaires qui lui ont été faites. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition du Crédit Agricole pour un crédit relais pour l'avance de subvention pour un montant de 900 000,00€ sur 24 mois au taux fixe de 0,65% et 0,15% de frais de dossier.
- Retient la proposition du Crédit Agricole pour un emprunt moyen terme à taux fixe amortissable pour la création d'un réservoir et la réfection du réseau d'adduction d'eau potable pour un montant de 420 000,00€, sur 25 ans, au taux de 0,93%, échéance trimestrielle, frais de dossier de 0,15% flat, remboursement anticipé possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle.

➤ Délibération du choix de l'entreprise pour les travaux de la zinguerie de la cantine

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises pour remplacer les cheneaux de la cantine. Monsieur le Maire présente les offres reçues :

- SARL MOTTY Charpente : 2 100,00€ HT
- BRUN Menuiserie : 1 054,20€ HT

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis de 1 054,20€ HT de l'entreprise BRUN Menuiserie pour réaliser les travaux.

➤ Délibération pour les conventions de déneigement avec deux prestataires

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que certains secteurs de la commune soient déneigés sous forme de prestations de service comme les années précédentes. Il présente les conventions établies à cet effet pour une durée de cinq ans pour M.BARBAN Daniel et pour la saison 2020-2021 pour M.GANGUET Luc à sa demande.

Julien GRAS n'a pas pris part au vote pour son pouvoir puisque Daniel BARBAN est concerné par l'une des conventions.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à 16 voix pour, approuve les conventions présentées.

➤ Délibération pour le recours à un avocat pour nous représenter au TGI (droit préemption)

Après rappel de la délibération 45/2020 consistant à exercer le droit de préemption de la commune sur le bien cadastré D454, Monsieur le Maire expose les deux possibilités présentées par le greffe du TGI :

- Soit la commune participe aux enchères en étant représentée par un avocat
- Soit la commune fait part de son intention d'acheter le bien au prix adjugé (22 000€) par courrier

Monsieur le Maire présente l'intérêt de suivre la première option et d'avoir donc recours à un avocat. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre un avocat pour participer aux enchères

➤ Acquisition/expropriation pour les captages sur la commune historique de Chauffayer

La volonté du conseil municipal est d'avancer sur ce dossier.

➤ Délibération PLU (avenant marché)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la fusion, il avait été décidé d'intégrer Les Costes et St Eusèbe dans le PLU en cours d'élaboration sur Chauffayer (cf Délibération 53/2018 du 4 juillet 2018). Cette intégration a généré un coût supplémentaire de **12 000€ HT** (6000€ par commune à intégrer) validé par le Conseil Municipal mais dans la délibération de 2018, nous avons omis d'indiquer que nous validions cet avenant. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider cet avenant de 12 000€ HT pour permettre à M.le Maire de payer le Bureau d'étude.

➤ Délibération mise en service du site internet de la commune

La commission « informatique et internet » présente au Conseil Municipal le site internet : <http://aubessagne.fr> de la mairie pour valider son ouverture et son mode de fonctionnement. Elle propose une première ouverture sur un périmètre réduit, centré sur des informations administratives de la mairie. Par la suite, courant 2021, il sera complété avec les autres sections.

La commission propose aussi une organisation de travail pour la mise à jour de ce site, élément essentiel pour sa viabilité. Tous les élus sont invités à participer de près ou de loin à l'alimentation du site en se rendant notamment aux réunions périodiques prévues à cet effet.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de la commission et après avoir délibéré, à

l'unanimité, décide de mettre en ligne le site internet le 14 décembre 2020 et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour sa mise en œuvre, son fonctionnement et inscrire les crédits nécessaires dans le budget de la commune.

- Délibération régularisation foncière du Maisseret entre la commune et M. Blanchard Gaillard

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de reformuler la délibération actant plusieurs échanges de terrain entre la commune et M. Blanchard Gaillard suite à une erreur du géomètre et une erreur du propriétaire sur une partie du deal. La commune s'engage à régulariser dans un deuxième temps ce petit bout de terrain quand sa situation administrative sera conforme à la réalité du moment.

- Délibération pour mettre un terme au bail de la micro-crèche du Valgaudemar à compter du 1er janvier 2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au transfert des compétences à la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar en matière de petite enfance, la Commune doit mettre un terme au bail de la micro-crèche. Il propose également de se rapprocher de la Communauté de Communes pour établir une convention de mise à disposition gratuite du local. Le conseil municipal valide la fin du bail à l'unanimité.

Questions diverses

- Compte rendu des Présidents des différentes commissions

- M. GRIVEL Norbert, en charge des candélabres, propose de numérotter les poteaux et de les répertorier sur un carnet afin de faciliter les demandes d'intervention pour changer les ampoules défectueuses. Il est également décidé de convoquer la commission avec pour ordre du jour « l'extension de l'éclairage public ».
- Commission « Ecole, petite enfance, affaires sociales » : M. SROCZYNSKI Charles souhaiterait davantage de communication avec la commission « travaux, chemins ruraux et communaux ».

- PLU points sur le contentieux avec la Préfecture

Suite au recours contentieux intenté contre la commune par les services de l'Etat, les échanges portent sur la décision de prendre un avocat, spécialisé dans le domaine, pour défendre la commune. Le choix de l'avocat proposé par notre bureau d'étude est retenu et le Conseil autorise le Maire à organiser la défense de la commune avec ce dernier.

- Subvention Agence de l'eau pour le traitement Boues Covid 19

Monsieur le Maire informe de l'obtention d'une aide de 25 000€ pour le traitement des boues.

- Affaire J.M DEQUEKER/Commune d'Aubessagne

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu une assignation en référé devant le Tribunal Judiciaire de Gap le 1^{er} décembre 2020. La commune était représentée par notre avocat à cette audience.

➤ Sapin UNICEF

Monsieur le Maire informe que la commune a donné 50€ pour le sapin UNICEF comme l'année dernière.

➤ Le concert de Noël

Le contexte lié à la crise sanitaire a conduit la commune à reporter le concert de Noël, initialement prévu le 19 décembre 2020, à Pâques 2021. La date retenue sera bien évidemment communiquée sur le site Internet.

➤ Organisation de l'arbre de Noël de l'école

L'arbre de Noël sera fêté le vendredi 18 décembre vers 16h, en respectant les gestes barrières. En cas d'intempéries, le père Noël se mettra à l'abri dans le SAS de la cantine ou sous un barnum en fonction des disponibilités.

➤ Projet M. et Mme MALO

Le conseil municipal refuse de laisser le couple installer son chenil de 38 chiens de traîneaux sachant que le couple avec quatre enfants résidera sur une commune voisine. Du coup, le conseil municipal a vraiment le ressenti de n'avoir dans cette proposition que des inconvénients.

➤ Bulletin municipal

La commission se réunira le 14 décembre pour travailler sur la rédaction des articles. Chaque élu est sollicité pour apporter des idées.

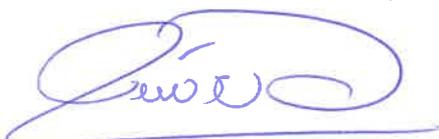
➤ La question des dessertes en réseaux pour les nouvelles constructions

Pour répondre à cette question, il faudrait se rendre sur place et retrouver les plans de la commune historique de St Eusèbe avant que le conseil municipal puisse se positionner.

➤ Question sur les coûts de scolarité

En 2021, il faudra écrire une nouvelle convention sur les coûts de scolarité pour les enfants des communes extérieures pour en harmoniser le montant et le rapprocher du coût réel.

Fin de séance à 23h20
Le secrétaire de séance,



Le Maire
Richard ACHIN

